



Comme ailleurs dans le monde, les habitudes de consommation sont au Gabon un enjeu majeur pour le développement économique et social du pays. A l'heure où l'information est accessible à tous, partout et tout le temps, le consommateur gabonais se doit de venir un véritable vecteur de la transformation sociale désirée par les populations. Il doit passer du statut de simple consommateur, à celui de « consomm'acteur ».

A l'heure où la responsabilité des acteurs institutionnels et privés est sur toutes les lèvres, qu'en est-il de la responsabilité du consommateur ? Quels sont les droits du consommateur, mais surtout, quel est son pouvoir pour faire évoluer la société ?

On parle régulièrement des droits du consommateur, qui sont défendus au Gabon au niveau institutionnel par la Direction Général de la Consommation et de la Concurrence (DGCC) et au niveau de la société civile par l'Organisation Gabonaise des Consommateurs (OGC). Ces droits sont notamment ceux d'avoir accès à des produits sains, dont la traçabilité est assurée et à des prix contrôlés. Mais nous parlons peu du pouvoir des consommateurs pour faire changer les choses.

C'est le message de la nouvelle campagne de communication de la Société des Brasseries du

Gabon (SOBRAGA), qui souhaite impliquer les consommateurs au cœur de la lutte contre les fléaux socio-économiques qui minent notre société. Comme l'explique les Brasseries du Gabon, consommer de façon responsable, dans le cas de la consommation de boissons, c'est consommer : « au bon prix, avec modération et en respectant l'environnement ».

Le premier point évoqué est donc celui du respect des prix. Le consommateur est également responsable d'acheter son produit au bon prix. S'il consomme un produit dont les tarifs sont homologués par la DGCC, il doit connaître le tarif réglementaire et refuser de payer plus cher. De nombreux Gabonais se plaignent du non-respect des prix homologués dans les points de vente et pointent du doigt le producteur et le régulateur. Mais les consommateurs également ont leur partition à jouer dans la lutte contre la vie chère. En acceptant d'acheter plus cher que le prix homologué, le consommateur encourage la spéculation. Si de nombreux consommateurs se mettent à refuser de payer plus cher que le prix homologué, les opérateurs seront contraints de s'aligner et de cesser les pratiques spéculatives.

Le second point évoqué concerne un fléau bien connu de notre société, celui de l'alcoolisme. Là encore, le premier réflexe est de condamner le producteur de boissons, ce qui semble contre-productif. En effet, cela reviendrait à accuser les fabricants d'automobiles d'être responsables des accidents de la route. La manière dont sont consommés les produits est de la responsabilité du consommateur. Si nous ne parvenons pas à sensibiliser nos proches sur les dangers de l'excès d'alcool, ce ne sont pas les producteurs ou les institutions qui y parviendront. Chacun doit prendre ses responsabilités.

Enfin, nul ne peut ignorer le triste spectacle de nos plages et rivières jonchées d'emballages de boissons usagées. Un phénomène qui génère des diatribes sévères contre les opérateurs qui produisent les boissons et les institutions en charge de la propreté de la ville. Mais comment prétendre à une ville propre et un écosystème préservé si le consommateur ne se responsabilise pas sur les déchets qu'il génère. Le consommateur est responsable du déchet qu'il génère, en l'occurrence la canette ou la bouteille qu'il a consommé. Si chacun jette son emballage n'importe où, comment imaginer qu'une action publique ou privée puisse changer la donne. Le seul moyen de conserver nos villes et nos écosystèmes propres demeure de s'engager nous même dans ce combat.

Le consommateur Gabonais doit donc prendre ses responsabilités et comprendre que par son acte de consommation, il a le pouvoir de changer les choses. Il doit ainsi devenir un « consom'acteur » !

FIN/INFOSPLUSGABON/OUI/ GABON 2018

© Copyright SOBRAGA